

## Question de Jean-Paul Gleizes (Aude)

Dans un projet de construction il est prévu la réutilisation de vieux bois. Malheureusement ce bois stocké à l'extérieur a comme vous pouvez le voir été agressé par des champignons.. Le charpentier me propose un traitement:

<https://www.materiaux-naturels.fr/produit/196-traitement-fongicide-et-insecticide-leinos>

La réutilisation étant à l'intérieur du bâtiment je suis à priori contre. Puis je avoir des avis de votre part ?



Photos Jean-Paul Gleizes

## Réponses

### **Frédéric Evard (Pas-de-Calais)**

Il faudrait connaître le type de réutilisation future de ce bois, par exemple poutre entrain soumise à traction, ou poutre sommier soumise à flexion, ou les deux, ou simple poutre décorative d'un quelconque usage ? Dans le doute de bonne résistance d'un bois de réemploi, j'ai l'habitude de faire au sol des essais de charge en posant par exemple la poutre sur deux parpaings espacés de la portée future du bois et en chargeant la poutre de 100 à 200 kg, (en fonction de la charge future), soit au moyen de sacs de sable soit en positionnant deux personnes dessus en leur demandant de légèrement "sautiller". Si la poutre craque ou casse, c'est qu'elle a perdu sa résistance mécanique.

### **Jean Saint-Martin**

A mon avis ce n'est pas une attaque de mэрule. Il faut savoir que la mэрule se développe dans une atmosphère confinée et dans l'obscurité. Elle se développe entre 7 et 20°. Conseil brûler au chalumeau ce mycélium.

Ce n'est absolument pas une attaque de termites.

Par contre sur la photo 1, il me semble apercevoir sur la pièce de bois supérieure une attaque de capricorne. Avec un poinçon et éventuellement une serpette vous devriez pouvoir confirmer cette hypothèse. Vous devez trouver des galeries et de la vermoulure (comme de la sciure de bois fine). Il faut déterminer l'importance. Si c'est le cas un traitement est à réaliser si cette attaque est récente. Je vous déconseille de faire du réemploi avec des pièces de bois infestées et traitées par du capricorne. Je ne vois pas de trous d'envol des insectes, sauf peut-être sur la photo 4 qui manque de netteté car ce sont simplement des trous de pointe. J'ai une contradiction car le capricorne se développe sur du bois sec (humidité inférieure à 30 %). Peut-être une vieille attaque de capricorne.

### **Olivier Marlet (Indre-et-Loire)**

Je ne connais pas ce produit, mais on m'a conseillé en magasin de produits écologiques pour le bâti un autre produit, Woodbliss, pour faire ce genre de traitement (contre les insectes et les champignons), en m'assurant que cela était parfaitement adapté pour une application en intérieur, y compris pour la chambre d'un enfant asthmatique ! Je l'ai utilisé et cela fonctionne très bien, sans inconvénient pour mon fils.

### **Frédéric Evard (Pas-de-Calais)**

Dans ce cas Woodbliss de chez Galtane je crois est écologique et très bien. Mais si le bois est resté trop longtemps aux intempéries, il a peut être perdu sa résistance "porteuse"

## **Dominique le Villain (Eure)**

Wood Bliss, sel de bore : efficace contre les termites ?

L'Institut de recherche sur les produits du bois du Canada (ex-Forintek) a effectué des tests qui prouveraient l'efficacité du sel de bore contre les xylophages, y compris les termites. Toutefois, ces traitements ne sont réellement efficaces, en préventif ou en curatif, que s'ils sont injectés dans la masse du bois, par exemple en traitement par autoclave. Une application au pinceau ou au pulvérisateur n'est pas opérante contre les attaques des termites.

## **Dominique le Villain (Eure)**

La réutilisation de vieux bois est assez fréquente dans notre région, notamment en intérieur. **Evaluer le pourrissement d'un bois.** Dans tous les cas de figure exposés où le pourrissement affecte un bois, il ne faut pas hésiter à gratter la partie atteinte, à la sonder à l'aide d'un poinçon ou d'une mèche, pour se rendre compte de la profondeur du dégât (dans la majeure partie des cas, on constatera d'ailleurs que le pourrissement n'est que superficiel).

Champignons : Pas d'eau...pas de champignon, tant que le bois n'est pas anormalement et longtemps humidifié, aucune attaque de champignon n'est possible. A l'œil un professionnel saura discerner le type de champignon ou insectes à larves xylophages, termites, dont sont atteints les bois pour envisager un traitement curatif naturel.

INFO: dans le recueil MPF - dossier 'Charpentes - Pans de bois' pages 127 et 128 - Les désordres des bâtiments anciens - la biodégradation.

*En PJ notre fiche 08 - "L'entretien des bois anciens" - élaborée en collaboration avec Les Ateliers du Patrimoine - DRAC.*

## **Jean Mercier (Indre-et-Loire)**

Non il ne faut pas utiliser ces bois, les trois dernières photos nous le prouvent bien.

## **Jean-Pierre Gaboriaux**

Une autre solution : brûler le champignon avec un chalumeau ou un decapteur thermique avant le produit. J'ai le souvenir que Leinos est une bonne marque respectueuse de l'environnement.

### **Jean-Charles de Munain (Gironde)**

Ce champignon se développe naturellement avec des taux d'humidité excessif. J'en ai vu sur du bois neuf à l'intérieur mais mal stocké. Il s'agit du conioflore ou de la jeune méréule. Un traitement arrête son développement. Pour autant après quelques années, il peut se redévelopper si le bois se retrouve dans de mauvaises conditions. Les spores sont partout. Il génère de la pourriture cubique qui fait perdre toute consistance au bois. Il faut purger le bois sain du bois altéré, le traiter, vérifier que le bois restant est propre à sa destination et faire très attention à ne pas le remettre dans les conditions d'humidité et de manque d'aération propices à ce qu'il se redéveloppe. Mais sur le principe on peut réutiliser le bois. J'en connais qui ont été attaqués il y a 25 ans et qui ont été utilisés et qui n'ont pas évolué depuis.

### **Julien Cacheux menuisier (questionné directement par JPGleizes)**

C'est difficile de se prononcer juste avec les photos. mais s'il faut, ce n'est qu'en surface, il suffit de brosser, de laver à la soude, éventuellement de gratter les parties atteintes. en outre, si ce n'est que quelques morceaux à couper ou remplacer, tant pis, le reste est probablement utilisable.

enfin, une fois en place, les bois trouvent leur hygrométrie d'équilibre, et le risque que les champignons ressortent est minime.

en tous cas, ça ne ressemble pas à la méréule, pour laquelle il aurait fallu tout brûler.

tu verras bien ce que dira le collègue (ça serait intéressant d'avoir une identification, le nom du champignon), et au pire, un petit traitement au tébuconazole/propiconazole n'est pas la mer à boire ... (on est bien loin des traitements au carbonyl ou à l'arsenic qui avaient cours il y a peu encore...)

### **Jean-Paul Gleizes, au final**

Merci à tous pour ces réponses et de me rappeler les articles MPF que je vais regarder (la fiche semble concerner le chêne). Je précise que ce bois est un résineux des Pyrénées probablement du pin sylvestre Le charpentier a indiqué qu'il ne s'agissait pas de méréule et les termites ne sont pas présentes sur le territoire (700m d'altitude). Batipole conseille le sel de bore mais est-il valable sur le vieux bois?

<https://www.materiaux-naturels.fr/produit/157-sel-de-bore-polybor>

Jean Louis Valentin déconseille les traitements ...



### Jean-Paul Gleizes (questionné sur la suite)

Finalement le constructeur « charpentier » n'a pas utilisé les bois affectés ni d'ailleurs ceux qui demandaient une rectification.

Néanmoins des éléments d'ouvrages ont pu être réalisés et intégrés au projet de construction en particulier :

- Un mur à pans de bois (photo)
- Des poutres
- Des poteaux

Un regret les bois originaux de teinte bronze sont devenus à l'issue du stockage extérieur (près de deux ans avec déplacements) gris – noir ce qui néanmoins à un certain « cachet »

